



COMMISSION PARITAIRE des ESH LES REPRESENTANTS CGT COMMUNIQUENT !

Fin 2019 et début 2020, deux accords majeurs ont été négociés en commission paritaire des ESH.

- L'accord de branche sur les salaires minima.
- L'accord de branche sur la formation professionnelle.

La CGT a finalement assez peu participé à ces négociations puisque mobilisée par le mouvement de protestation contre la réforme des retraites. **Elle ne sera signataire d'aucun de ces accords !**

LES MINIMA CATEGORIELS

La commission paritaire a raté le coche. Une étude avait été mandatée et des points de convergences étaient apparus entre les OS et les employeurs. Une négociation étalée sur quelques années aurait pu redonner du sens à notre grille salariale et à notre système de classification. Le conseil fédéral ESH en a décidé autrement, les critères uniquement économiques ont repris le dessus !

Les augmentations salariales consenties par les employeurs ne compenseront pas le dumping organisé depuis des années. Elles seront néanmoins toujours bonnes à prendre pour les salariés concernés.

La modification de notre CCN et **la renégociation, tous les ans, de la prime de vacances est à notre avis très dangereux.** Cela n'aurait jamais dû être validé aussi rapidement, attention aux conséquences.

Les exonérations de cotisations sociales **très substantielles** dont bénéficient les ESH depuis janvier 2019 auraient pu permettre de financer une politique de branche plus ambitieuse.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'accord qui nous a été présenté à signature manque cruellement d'ambition. Il ne fait que s'adapter à la réforme de la formation professionnelle sans revisiter certaines pratiques en cours.

Concernant les parcours de formation :

1. Le CPF concerté avec l'entreprise est mal défini et trop orienté employeur.
2. Baisse des taux de rémunération minimale des contrats de professionnalisation.
3. L'entretien professionnel est potentiellement rayé de la carte.

Concernant les dispositifs de branche :

1. L'observatoire des métiers aurait dû être amélioré et son fonctionnement redéfini afin de gagner en efficacité.
2. Le fond paritaire devrait être doté d'un financement accru, le plan de formation et l'utilisation du fond auraient pu évoluer. Un fonctionnement plus « paritaire » serait souhaitable.

Inquiétant : l'accord étant signé pour une période de cinq ans, rien de ce qui précède ne sera revu avant 2025 !

Un nouveau programme de négociations a été élaboré pour 2020. Nous continuerons de porter des revendications ambitieuses. Des revendications qui placent l'humain avant l'économique, la notion d'intérêt général avant les intérêts particuliers. **Nous espérons néanmoins aboutir à signature !**

LA FEDERATION DES ESH A LES MOYENS D'UNE POLITIQUE SOCIALE PLUS AMBITIEUSE !

Pascal ROBIN

Jean Louis DUMAS